Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/6866

28.11.2024

Avis du Comité économique et social européen

Renforcer l'accompagnement du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse au moyen de lignes directrices en matière de suivi et de transparence

(avis d'initiative)

(C/2024/6866)

Rapporteure: **Katrīna LEITĀNE**

Décision de l'assemblée plénière	18.1.2024
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Section «Emploi, affaires sociales et citoyenneté»
Adoption en section	4.9.2024
Adoption en session plénière	18.9.2024
Session plénière n°	590
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	216/1/2

1. Conclusions et recommandations

1.1. Il est admis que la participation active des jeunes à la définition et à l'élaboration des politiques ainsi qu'à la prise de décision est un élément essentiel d'une démocratie saine et adaptée à toutes les générations ([1]). Si l'on veut qu'ils soient efficaces, les mécanismes de participation des jeunes doivent être transparents pour l'ensemble des parties prenantes ([2]) et renforcer la confiance entre tous les acteurs et toutes les générations ([3]). Il convient de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des jeunes à chaque étape du cycle d'élaboration des politiques, tout en gardant à l'esprit que les politiques en faveur de la jeunesse relèvent principalement de la compétence des États membres.

1.2. Tout en reconnaissant que les jeunes qui disposent du droit de vote actif et passif peuvent être représentés dans les systèmes démocratiques et qu'ils le sont également par le truchement des organisations de la société civile et du dialogue civil, les institutions et organes de l'UE s'efforcent de renforcer encore les aspects liés à la jeunesse dans le cadre de l'élaboration des politiques de l'UE, par exemple au moyen de l'évaluation d'impact de l'UE du point de vue des jeunes ([4]). Le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse est un autre mécanisme qui permet aux jeunes de participer aux processus démocratiques au niveau de l'UE.

1.3. Le CESE souligne que tout mécanisme relatif à l'engagement et à la participation des jeunes devrait être conçu de manière à éviter les doubles emplois ainsi que la multiplication des tâches et des rôles. À cet égard, les différents mécanismes de participation des jeunes, tels que le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, devraient associer ceux-ci au choix des thématiques, à leur élaboration, leur mise en œuvre, leur suivi, leur évaluation et leur diffusion. Les jeunes devraient en outre avoir, le cas échéant, la possibilité de participer aux activités de suivi et aux délibérations. Tous les mécanismes de participation de la jeunesse devraient dès lors prévoir des stratégies de suivi et de diffusion ([5]) visant à informer les jeunes des effets de leur participation ([6]), y compris dans le cadre des cycles du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.

([1]) 567528-fit-for-generations-global-youth-report-highlights.pdf (oecd.org).
https://pjp-eu.coe.int/documents/42128013/47261953/PREMS+149821+GBR+2600+Study+on+Youth+political+participation+WEB+16x24+%281%29.pdf/d2ecb223-edda-a9d2-30f7-c77692a086bd.
https://app.box.com/s/e2stctnkiv14amhdugn12814cp1jx2ta.

([2]) https://pjp-eu.coe.int/documents/42128013/47261953/PREMS+149821+GBR+2600+Study+on+Youth+political+participation+WEB+16x24+%281%29.pdf/d2ecb223-edda-a9d2-30f7-c77692a086bd.
https://www.oecd.org/mena/governance/seven-key-findings-from-the-youth-governance-survey.pdf.

([3]) https://www.oecd.org/fr/sites/mena/gouvernance/Young-people-in-OG-FR.pdf.

([4]) https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_24_86.

([5]) Youth Participation Strategy (salto-youth.net).

([6]) 0017-20_FINAL_Policy20Paper20on20Quality20Youth20Participation.pdf (youthforum.org).

1.4. Le CESE propose que des lignes directrices soient élaborées à l'appui du suivi et de la diffusion des résultats et de l'impact du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, et il invite la Commission et les États membres à promouvoir une gestion à long terme, durable et efficace de ce dialogue, notamment en mettant en place des processus de mémoire institutionnelle en vue de renforcer l'ouverture, la transparence et la responsabilité dans le cadre du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.

1.5. Le rôle que le CESE pourrait jouer dans ce dialogue sera examiné plus en détail. Il pourrait par exemple agir en tant que partenaire de la plateforme de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse ou coopérer, dans le cadre du groupe de pilotage européen (GPE), avec l'État membre qui assure la présidence du Conseil de l'UE afin de renforcer le lien avec les organisations de jeunesse et leur engagement dans le processus du dialogue.

2. **Observations générales**

2.1. Le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse est un mécanisme consultatif coordonné par le trio de présidences du Conseil de l'UE. Chaque État membre exerçant la présidence de l'UE présente ses priorités et guide le processus de mise en œuvre du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse pendant son mandat semestriel. Le GPE est une plateforme qui permet au trio de présidences de se réunir régulièrement et de coordonner le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse. Le Forum européen de la jeunesse (YFJ) est un membre permanent du groupe de pilotage, auquel il fournit un soutien administratif. Les groupes de travail nationaux organisent dans leur pays des consultations et d'autres activités en lien avec le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse. Depuis 2017, des chercheurs dans le domaine de la jeunesse qui ont été sélectionnés dans le cadre d'appels ouverts soutiennent la méthode appliquée et les analyses effectuées dans le contexte de ce dialogue.

2.2. La stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 ([7]) est le document stratégique d'ensemble qui fonde et définit le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, ses procédures et ses objectifs; il précise en outre qu'Erasmus+ Jeunesse constitue l'un des principaux rouages pour la mise en œuvre dudit dialogue ([8]). La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse a récemment fait l'objet d'une évaluation intermédiaire ([9]), un exercice qui est également en cours concernant le programme pour la jeunesse Erasmus+ ([10]), selon des processus qui visent l'un et l'autre à déterminer les mécanismes dont la mise en œuvre a été effectuée de manière optimale, ainsi que les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires pour que les deux dispositifs répondent mieux à leurs objectifs. La résolution établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse précise explicitement en son paragraphe 15 qu'elle fera l'objet d'un réexamen afin de l'adapter à de nouvelles évolutions après 2024 ([11]). Cette disposition offre l'occasion de continuer de développer le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, en l'occurrence son caractère transparent et sa responsabilité vis-à-vis des jeunes et des autres parties prenantes. L'un des objectifs explicites du 10e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, qui est en cours, consiste par ailleurs à poursuivre le déploiement et le renforcement de ce dialogue ([12]); un rapport d'évaluation déjà disponible mentionne explicitement le suivi et la collecte des données parmi les recommandations visant à approfondir le déploiement du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse ([13]).

2.3. La résolution établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse affirme qu'il est nécessaire d'«assurer une évaluation participative du cycle et sa surveillance, ainsi que le suivi, l'utilisation et la large diffusion des résultats du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse» ([14]). Il convient toutefois de noter que ce dialogue est mis en œuvre par différents États membres de l'Union et qu'en conséquence, l'autorité chargée de cette coordination change en pratique tous les six mois, compte tenu du système de rotation qui régit la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne. La résolution du Conseil et des représentants des États membres réunis au sein du Conseil établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse — Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 ([15]) prévoit la possibilité de fournir des orientations pour aider les États membres exerçant la présidence à garantir un suivi et une diffusion cohérents tout au long des cycles de ce dialogue.

2.4. La résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les résultats du 9e cycle du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse met également l'accent sur la nécessité d'adopter une approche unifiée et systématique en matière de suivi et de diffusion ([16]).

([7]) JO C 456 du 18.12.2018, p. 1.
([8]) Sur ce point, voir, par exemple: https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/part-b/key-action-3/youth-together.
([9]) Rapport sur l'évaluation intermédiaire de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027 [COM(2024) 162 final].
([10]) https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13454-Erasmus%2B-2021-27-interim-evaluation-Erasmus%2B-2014-20-final-evaluation_fr.
([11]) JO C 189 du 5.6.2019, p. 1.
([12]) Paragraphe 9 d) — 42 https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9134-2023-INIT/fr/pdf..
([13]) https://pjp-eu.coe.int/documents/42128013/47261884/Review+of+the+9+cycles+of+the+EU+Youth+Dialogue+%282010-2022%29+executive+summary.pdf/b95d939d-ffd2-382c-68f7-5597557d4e20?t=1708012066530.
([14]) Paragraphe 9 d) — JO C 189 du 5.6.2019, p. 1.
([15]) Résolution du Conseil et des représentants des États membres réunis au sein du Conseil établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, paragraphe 9.
([16]) Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les résultats du 9e cycle du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, paragraphes 12 et 19: https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9134-2023-INIT/fr/pdf.

2.5. La présidence belge du Conseil a récemment soutenu d'importants débats sur le suivi et la diffusion des résultats du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse. Parmi les résultats du 10e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse figure l'adoption, en mai 2024, des conclusions du Conseil sur des sociétés inclusives pour la jeunesse, qui mettent l'accent sur l'importance de la surveillance, du suivi et de l'évaluation des résultats du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse (par. 47). La présidence belge du Conseil de l'UE a par ailleurs organisé une réunion du Conseil européen de la jeunesse réunissant les ministres de la jeunesse des 27 États membres de l'UE, des représentants des institutions de l'UE, ainsi que des représentants des conseils nationaux de la jeunesse et du Forum européen de la jeunesse. Les participants ont examiné et largement approuvé le soutien à la mise en place de mécanismes de suivi et de retour d'information permettant de recueillir et de diffuser auprès des jeunes les résultats du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.

2.6. Le CESE invite le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres à envisager, conformément au principe de subsidiarité et dans le cadre de leurs compétences respectives, d'adopter une approche harmonisée et systématique concernant le suivi et la diffusion des résultats du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, en élaborant des lignes directrices en la matière. Le CESE considère que de telles lignes directrices sont susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et de renforcer son ouverture, sa transparence et sa responsabilité vis-à-vis des dizaines de milliers de jeunes qui participent au dialogue ainsi que de millions d'autres personnes concernées. Les lignes directrices sont par ailleurs en mesure de jeter les bases requises pour assurer un suivi continu à long terme du dialogue et évaluer sa qualité, ce qui contribuera à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et permettra de poursuivre le déploiement du dialogue sur la base d'informations factuelles.

2.7. Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés en matière de transparence et de participation significative au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, le CESE invite les États membres et la Commission à prendre, conformément au principe de subsidiarité et dans le cadre de leurs compétences respectives, les mesures nécessaires pour assurer le suivi des politiques et autres résultats et incidences ainsi que pour diffuser les informations recueillies. Ce suivi et cette diffusion ont notamment pour ambition de sensibiliser davantage le public aux résultats et à l'impact du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, d'élargir et d'approfondir les compétences des jeunes sur les sujets traités dans ce contexte, de fournir une base aux diverses activités d'évaluation liées au dialogue, de contribuer à la transparence des processus démocratiques dans l'Union européenne et de créer un contexte de confiance entre les jeunes et les institutions démocratiques. Tous ces objectifs s'inscrivent dans le droit fil des délibérations en cours ([17]).

2.8. Le présent avis d'initiative se fonde sur les résultats d'une enquête spécialement conçue pour l'avis par la rapporteure et son conseiller, ainsi que sur les conclusions de tables rondes, de consultations individuelles ou de groupe et de plusieurs réunions du groupe d'étude du CESE. Ont participé à ces activités différents acteurs concernés par le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, tels que les conseils nationaux de la jeunesse, des représentants des États membres de l'UE assumant la présidence du Conseil de l'UE, des représentants des institutions européennes (par exemple, le coordinateur Jeunesse de l'Union européenne), des experts en communication et en analyse (par exemple, Eurodesk, des chercheurs dans le domaine de la jeunesse participant au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse) ou des organisations internationales de jeunesse (par exemple, le Forum européen de la jeunesse).

3. **Observations particulières**

3.1. La Commission et les États membres devraient encourager une gestion à long terme, durable et efficace du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, notamment en mettant en place des processus de mémoire institutionnelle et de renforcement des capacités. Cela pourrait se faire en créant un secrétariat permanent du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, qui soutiendrait ce dialogue au cours des différentes présidences et assisterait en permanence le groupe de pilotage européen en matière d'expertise, de support administratif, de gestion des données, voire de services de renforcement des capacités, dans le cadre dudit dialogue. Le secrétariat du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse pourrait s'appuyer sur l'expertise d'acteurs concernés déjà actifs dans le cadre de ce dialogue, notamment en réunissant un organisme international dirigé par des jeunes disposant d'une expérience pertinente du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse (par exemple, des acteurs passionnés, tels que le Forum européen de la jeunesse), un organe disposant d'une expérience en matière d'information des jeunes (par exemple, des organisations ayant fait leurs preuves en matière d'information des jeunes au niveau européen, telles qu'Eurodesk) et un représentant de la Commission (par exemple, le coordinateur Jeunesse de l'Union européenne).

([17]) Rapport sur l'évaluation intermédiaire de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027 [COM(2024) 162 final].

3.2. Le CESE considère que le suivi des résultats politiques du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse devrait être effectué au niveau de l'Union et de ses États membres. Collecter les informations d'une manière plus efficace au niveau de l'UE pourrait améliorer le suivi des différentes activités liées au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse. À cette fin, les informations suivantes pourraient être collectées: les documents d'orientation élaborés dans le sillage du dialogue (par exemple, les conclusions et résolutions du Conseil), les documents d'orientation élaborés sur la base des résultats du dialogue (par exemple, les plans d'action, stratégies, initiatives et mesures politiques) et les débats d'orientation s'appuyant sur le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse ou lancés à la suite de celui-ci (par exemple, les délibérations lors des réunions des directeurs généraux chargés de la jeunesse, les délibérations au Conseil de l'UE, etc.). Le coordinateur Jeunesse de l'Union européenne, qui travaille au sein de la Commission en coopération avec les présidences du Conseil, est bien placé pour assurer le suivi des résultats susmentionnés au niveau de l'UE, et des ressources suffisantes devraient être mises à sa disposition pour le soutenir dans cette tâche. Au niveau des États membres, on pourrait compiler les informations suivantes: les documents stratégiques relatifs aux résultats du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse ou s'appuyant sur ceux-ci (par exemple, politiques, stratégies, plans d'action nationaux, etc.). Le suivi des résultats pourrait également inclure, le cas échéant, l'échelon régional, en particulier lorsque les régions sont compétentes pour certains domaines d'action, et pourrait comporter à la fois des mesures contraignantes et non contraignantes. En outre, compte tenu de la complexité du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, il est essentiel de veiller à ce que les rôles et responsabilités soient clairement définis. Les groupes de travail nationaux du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse jouent un rôle essentiel pour assurer le suivi des résultats de ce dialogue au niveau national, et les ressources et conseils suffisants devraient être mis à leur disposition pour les soutenir dans cette tâche ([18]). Le Forum européen de la jeunesse joue lui aussi un rôle de premier plan pour aider le groupe de pilotage européen à coordonner le suivi du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.

3.3. Chaque document collecté pourrait être accompagné d'une note qui en ferait une brève description et comporterait les informations suivantes: nom du document; auteur/origine (p. ex., organe spécifique au sein d'un ministère ou service d'une institution de l'UE) et pertinence. Les données sur la «pertinence» du document pourraient décrire brièvement le lien entre celui-ci et les processus ou résultats du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, la manière dont il s'appuie sur d'autres résultats de ce dialogue ou s'y rapporte, et préciser s'il est contraignant ou non.

3.4. Des informations sur d'autres résultats pourraient également être recueillies concernant la participation politique des jeunes elle-même. Ces résultats pourraient englober des activités organisées pour et par des jeunes en lien avec les résultats ou les processus stratégiques du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse (par exemple, des vidéos didactiques), des modifications structurelles des processus de participation politique des jeunes liés au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse (par exemple, une coopération plus structurée et plus fréquente entre les organismes de jeunesse et les ministères) et des activités de mise en œuvre du suivi (par exemple, les projets relevant de l'action clé n° 3 d'Erasmus+ relatifs aux résultats du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse). Ces résultats doivent être considérés comme des résultats participatifs du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse afin de les distinguer des résultats stratégiques décrits aux points précédents.

3.5. Les informations sur les résultats du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse pourraient être recueillies à intervalles préétablis, par exemple, une fois au cours de chaque présidence du Conseil de l'UE ou une fois par an, et se concentrer sur tous les cycles du dialogue, à savoir le cycle précédent et le cycle en cours. Cette approche permet d'assurer le suivi des résultats stratégiques et autres qui, bien que liés à un cycle donné du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, ont été obtenus après l'achèvement du cycle en question.

3.6. Il y a lieu de créer un répertoire en ligne où les documents collectés pourraient être consultés, conformément aux plateformes existantes ([19]) et aux bonnes pratiques en vigueur en matière de présentation des données ouvertes. Un organe spécialisé dans l'information des jeunes (par exemple, des organisations ayant fait leurs preuves en matière d'information aux jeunes au niveau européen, telles qu'Eurodesk) pourrait être chargé de la mise en place et de la maintenance du répertoire et recevoir des ressources suffisantes à cet effet. Le répertoire devrait être convivial, ouvert, gratuit, consultable et régulièrement mis à jour; il devrait contenir les notes d'accompagnement et les documents collectés et permettre leur téléchargement. Le répertoire pourrait également comporter les résultats d'autres processus de participation des jeunes au niveau de l'UE, notamment les panels de citoyens et les activités de participation des jeunes du CESE, et contribuer ainsi à la coordination et au renforcement des connaissances dans le cadre de différents mécanismes européens de participation des jeunes. Il constituerait une base de données et d'éléments factuels pour la diffusion et la communication des activités décrites ci-dessous, y compris, sans que cette énumération soit exhaustive, diverses évaluations, la préparation des futurs cycles du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, des rapports de synthèse tels que le rapport triennal de l'UE sur la jeunesse et les travaux d'organismes spécialisés dans la jeunesse, comme la plateforme de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse ([20]). On pourrait élaborer une stratégie de communication pour sensibiliser les parties prenantes du dialogue de l'UE ainsi que les jeunes et les organisations de jeunesse en général au répertoire en ligne afin de maximiser son utilité et, partant, de soutenir la mise en œuvre des recommandations formulées lors des précédents cycles du dialogue ([21]).

([18]) Conformément aux débats en cours; voir la position du Forum européen de la jeunesse: https://www.youthforum.org/policy-library/eu-youth-dialogue-grants.

([19]) Conseil de l'Europe https://www.coe.int/fr/web/youth/official-documents.
Portail européen de la jeunesse https:// youth.europa.eu/strategy/library_fr.
Portail européen de la jeunesse sur le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse https:// youth.europa.eu/get-involved/eu-youth-dialogue/previous-eu-youth-dialogue-consultations_fr.
Registre des conclusions du Conseil de l'UE https://www.consilium.europa.eu/fr/documents-publications/public-register/council-concl/.
Plateforme Wiki pour les jeunes: https://national-policies.eacea.ec.europa.eu/youthwiki.

([20]) La plateforme de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse doit être créée par la Commission européenne: https://youth.europa.eu/strategy/euyouthstrategygroup_fr.

([21]) Document de travail des services de la Commission sur l'évaluation intermédiaire de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027 [disponible uniquement en anglais SWD(2024) 90 final].

3.7. Le groupe de pilotage européen devrait coordonner le suivi des résultats du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse. Conformément au rôle que lui attribue la résolution de 2019, le groupe de pilotage pourrait être chargé de collecter des données aux niveaux national et européen, en associant les parties prenantes énumérées ci-dessous. Le groupe de pilotage pourrait également procéder au traitement et à la publication des données, éventuellement avec le soutien du nouveau secrétariat permanent du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse (voir paragraphe 3.2). Ce nouveau secrétariat devrait être doté de ressources adéquates pour accomplir ses missions.

3.8. Le suivi de l'incidence du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse pourrait être effectué en coopération avec les parties prenantes existantes, telles qu'Eurostat et d'autres organismes pertinents. Le groupe de pilotage européen pourrait élaborer régulièrement des rapports sur les statistiques d'Eurostat relatives aux résultats du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, tels que les plans d'action concrets, et aux politiques et initiatives qui ont déjà été mises en œuvre, et les mettre à jour dans la section correspondante du répertoire en ligne. Le groupe pourrait en outre collecter les rapports d'évaluation et autres publications mesurant l'impact des différentes politiques liées au dialogue via les canaux susmentionnés et les publier dans la section correspondante du répertoire en ligne.

3.9. Les informations sur les résultats et l'impact du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse devraient être diffusées avec la participation d'organisations ayant fait leurs preuves en matière d'information des jeunes au niveau européen, telles qu'Eurodesk, en tirant parti de leurs capacités et en les aidant à préserver leur savoir-faire et à renforcer leurs capacités. On pourrait mettre en place une stratégie de communication et de diffusion spécifique pour le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et la doter de ressources adéquates. Cette stratégie pourrait garantir la cohérence et l'uniformité des communications à long terme du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, en soutenant ce dialogue tout au long des différentes présidences du Conseil de l'UE. La stratégie de communication et de diffusion du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse pourrait viser à diffuser des informations sur les résultats et l'incidence du dialogue, à sensibiliser les jeunes en général aux aspects de ce dialogue (par exemple en coopération avec d'autres acteurs concernés, tels que le secteur de l'enseignement formel), à encourager les nouveaux arrivants à y participer activement à l'échelon national (par exemple dans le cadre des consultations nationales) et au niveau de l'UE (par exemple à l'occasion des conférences de l'UE sur la jeunesse et en soutenant les activités de diffusion des institutions de l'UE), ainsi qu'à promouvoir le renforcement des capacités des groupes de travail nationaux dudit dialogue. La stratégie devrait utiliser divers formats, méthodes et plateformes de communication, soutenir les acteurs nationaux en tant que multiplicateurs d'opinion et employer des formats, une formulation et des approches inclusifs.

3.10. Il convient d'élaborer régulièrement des analyses et des résumés concernant l'évolution du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, tant au cours d'un cycle donné, c'est-à-dire pendant un trio de présidences du Conseil de l'UE, qu'à long terme, par exemple en se concentrant sur un thème ou un domaine d'action précis et en couvrant plusieurs cycles du dialogue. Le groupe de pilotage européen et l'organe d'experts responsable de la mise en œuvre de la stratégie de communication et de diffusion pourraient coordonner cette démarche, laquelle pourrait éventuellement associer divers acteurs, tels que des chercheurs issus de l'équipe européenne travaillant dans le domaine de la jeunesse et coordonnés par le partenariat UE-Conseil de l'Europe pour la jeunesse, ainsi que des chercheurs et des experts sélectionnés dans le cadre de procédures d'appel d'offres ouvertes, en coopération avec Eurostat et d'autres organes spécialisés au niveau de l'UE (par exemple, SALTO Participation et information). D'autres modalités sont également envisageables.

Bruxelles, le 18 septembre 2024.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE